



Paris, le 21 janvier 2020

Sur quoi et comment on se bat

Radio France emmenée dans un déficit structurel avant France Médias

Depuis des années, pour des raisons dogmatiques identiques dans tous les pays, l'Etat se désengage de l'audiovisuel public. Après RFI, France Télévisions qui en est déjà à son 3^{ème} plan de départs, Radio France est contrainte à une réduction d'effectifs et dans le même temps à investir pour ne pas dépendre des nouvelles plateformes numériques. Les économies demandées à Radio France ont été inscrites dans le rapport de la Cour des comptes de 2015 puis dans un rapport interne au ministère de la Culture qui avait fuité en 2018. Le budget pluriannuel a été déterminé en juillet 2018 : après que le *Comité Action public 2022* ait préconisé une baisse de la dotation *Audiovisuel public* de 400 millions d'euros à échéance 2022, le gouvernement a décidé que ce serait 190 millions, soient 160 millions à France TV et 20 millions à Radio France.

La PDG de France TV a estimé que cela revenait à un effort de 400 millions en incluant l'évolution mécanique des charges et les investissements pour les développements numériques. Sibyle Veil a calculé 60 millions à Radio France et a présenté son projet stratégique sur cette base. Nous faisons face à des orientations qui mettent en cause près de 300 emplois et qui accentuent le recours au financement privé. Sous la présidence Gallet, l'Etat n'avait pas baissé la dotation, les économies réalisées devaient compenser l'évolution mécanique des charges et elles ont porté essentiellement sur la diffusion (14,4 millions entre 2015 et 2018) avec l'arrêt des ondes longues et ondes moyennes. D'autre part, l'ouverture en 2016 du cahier des charges de Radio France à la publicité commerciale a débloqué quelques millions de ressources propres. Nous l'avions dénoncée parce que nous estimons que la nature de ces annonces dénature l'identité de nos antennes.

Le gouvernement avait le loisir d'assouplir cette trajectoire financière, mais il a fait le choix de retirer à l'audiovisuel public de 70,6 millions d'euros en 2020 par rapport à 2019 dans la Loi de Finances 2020. La dérogation à l'article 1605 du Code général des impôts a conduit à une baisse de la *Contribution à l'audiovisuel public* (redevance) d'un euro par foyer quand elle aurait dû augmenter de deux euros. En effet la Loi de 2006 a prévu son indexation sur l'inflation hors tabac pour garantir la pérennité de son financement, gage de son indépendance.

Les pouvoirs publics ont voulu mettre l'audiovisuel public à la diète avant même la réforme de l'audiovisuel public qui prévoit de confier les orientations stratégiques et la répartition des budgets à un super PDG. Au-delà des menaces sur l'emploi, de nouveaux choix pourraient mettre en péril des secteurs de la Maison.

Les dangers à l'œuvre dans le plan stratégique

Ils sont de deux ordres : l'application unilatérale du plan de départs volontaires et la course au financement privé.

La direction a pour seule obligation dans la mise en place d'un plan de départs volontaires le respect d'un délai d'information/consultation de 4 mois. C'est-à-dire que si nous ne tentons pas de trouver une autre voie, ce plan pourrait s'appliquer à partir du 26 mars. C'est donc dans la perspective de négocier sur de nouvelles bases que l'ensemble des organisations syndicales représentatives ont demandé la suspension de ce délai de consultation. Le plan de départs volontaires serait une catastrophe par :

- le volume de postes supprimés, cela met en danger des secteurs entiers de Radio France
- l'impossibilité de recruter sur les postes ciblés d'ici à fin 2024 (par la priorité de réembauche dans les deux années qui suivent le dernier départ),
- l'absence de garanties pour celles et ceux dont l'activité serait arrêtées dans le cadre des réorganisations prévues
- l'impossibilité pour d'autres salariés de négocier leur départ comme le permet depuis plusieurs années la rupture conventionnelle individuelle
- la pression toujours plus forte sur les précaires

Pour pallier le désengagement de l'Etat, le développement des ressources propres est prévu à une échelle inédite. Si *Studio Radio France* pouvait apparaître comme l'opportunité de mettre en valeur nos savoir-faire, nous dénonçons des dérives inacceptables et notamment le projet en lien avec *l'Hôtel de la marine* dont le financement par le Qatar amène à de graves entorses à la déontologie. Outre la mise en danger de notre indépendance éditoriale, la trajectoire financière pluriannuelle serait soumise aux aléas de recettes purement commerciales.

Les propositions de l'Unsa

L'Unsa revendique dans la négociation d'un accord :

- La réduction du volume de suppressions de postes
- L'intégration de 90 CDD en remplacement d'autant de départs accompagnés
- L'intégration de l'ensemble des CDDU dont la fonction correspond à un emploi CDI à Radio France
- L'encadrement du recours aux contrats précaires
- Des garanties précises pour les salariés dont le service ou l'activité pourrait disparaître au gré des réorganisations prévues
- La mise en place d'une commission paritaire en charge d'appliquer la charte déontologique (à créer) pour toutes prestations commerciales

Dans le cadre du projet de Loi sur la réforme audiovisuel, l'Unsa revendique la pérennisation du financement de l'audiovisuel public. Rien n'est dit sur le sujet dans le projet de Loi présenté en Conseil des ministres le 5 décembre, et c'est peut-être ce qui nous rend le plus pessimistes.